

Association des Centres Educatifs et de Sauvegarde des Mineurs et Jeunes Majeurs de Loir et Cher

Siège social : 2, rue Sainte-Anne—41000 BLOIS— 02.54.78.00.41

Déclaré le 20 avril 1982 N° W 411001941 Préfecture de Blois

RAPPORT D'ACTIVITE 2021



SERVICE D'ACCUEIL D'URGENCE

10 bis rue Franciade

41000 BLOIS

sau@acesm.fr

CENTRE EDUCATIF POUR ENFANTS ET ADOLESCENTS EN PLACEMENT SPECIALISE

Sommaire

↩	Introduction	p 1
↩	L'Activité de l'année 2021	p 2
	I. Prévisionnel et réel.....	p 2
	II. Caractéristiques de la population accueillie.....	p 6
	III. Statuts des placements des personnes suivies.....	p 7
	IV. Durée des placements.....	p 9
	V. Prise en charge médico-sociale et sanitaire.....	p 12
	VI. Suivis par le STEMOI.....	p 13
	VII. Orientations.....	p 13
	VIII. Situations scolaires et professionnelles.....	p 15
↩	L'Accompagnement Educatif	p 17
↩	Photos activités (les photos sont utilisées dans le cadre du respect du droit à l'image).....	p 21
↩	L'Accompagnement Psychologique	p 23
↩	Evaluation continue	p 25
↩	Le Personnel CDD	p 31
↩	Le Personnel CDI	p 36
↩	Formations réalisées	p 36
↩	Stagiaire accueilli	p 36
↩	Personnel permanent SAU	p 37

Introduction

Tout au long de l'année 2021, le contexte sanitaire a impacté nos interventions éducatives et plus globalement notre organisation de Service.

Toutefois, la situation n'était pas nouvelle, nous avons continué à nous y adapter et être au plus près des intérêts des jeunes.

Nous avons accueilli comme chaque année des jeunes aux problématiques multiples, problématiques psychiques, voir psychiatriques, carences éducatives, rupture familiales, rupture dans le parcours de placement, problème de délinquance. Cependant il est à noter que nous avons reçu cette année des jeunes issus de catégories sociales moyennes voire aisées, conséquence probable de situations familiales fragilisées par le confinement.

Pour la quatrième année consécutive, le Service d'Accueil d'Urgence a accueilli des jeunes en situations complexes, c'est à dire avec des problématiques psychiatriques avérées.

Nous rencontrons toujours des difficultés dans les prises en charges au sein des services de pédopsychiatrie, les délais sont parfois longs, la capacité d'accueil réduite. Des difficultés de compréhension et de communication entre les services sont souvent à déplorer.

Cette année a été marquée également par l'accueil de 2 jeunes filles qui refusaient le placement et qui de manière régulière étaient en fugue. Nous avons sans cesse adapté nos prises en charge afin d'être identifié par elles comme un recours et une sécurité au cas où elle se trouverait en danger à l'extérieur.

Ces situations reviennent régulièrement et il serait intéressant dans le cadre des dispositifs de protection de l'enfance de proposer des lieux d'accueil spécifiques pour ce type de problématiques.

Nous avons mis en place un travail innovant dans le cadre de l'orientation d'un jeune au Moulin de Coutant. En effet nous avons pu optimiser nos ressources associatives afin de travailler de façon aboutie le passage de ce jeune avec une pathologie psychotique importante entre les 2 lieux de placement.

Cela a permis de travailler l'orientation au plus près des besoins spécifiques de ce jeune en terme d'encadrement, et de concourir à nourrir les compétences des 2 équipes. Les retours d'expérience réciproques ont été extrêmement porteurs pour les équipes.

La connaissance commune qui s'est développée entre les équipes de Moulin de Coutant et du SAU va renforcer nos dispositifs au sein du CEAPS et ainsi améliorer notre capacité à prendre en charge les jeunes qui nous sont confiés.

Nous allons œuvrer pour que cette dynamique intéressante et constructive perdure dans l'avenir.

ACTIVITE DE L'ANNEE 2021

I. Prévisionnel et réel

Journées à réaliser dans l'année	Journées réalisées au 31/12/2021	Solde/activité budgétée	Ecart % réel/à réaliser
2957	3351	+ 394 journées	+ 13.32 %

Le S.A.U. termine l'exercice 2021 avec un solde excédentaire de 394 journées correspondant à la présence facturée de 9.18 mineurs en moyenne sur l'année. L'excédent s'explique par l'occupation de la place 72h. par le fait que nous avons réduit à l'accueil à 9 places. En effet la présence d'un jeune à difficultés multiples justifiait cette disposition.

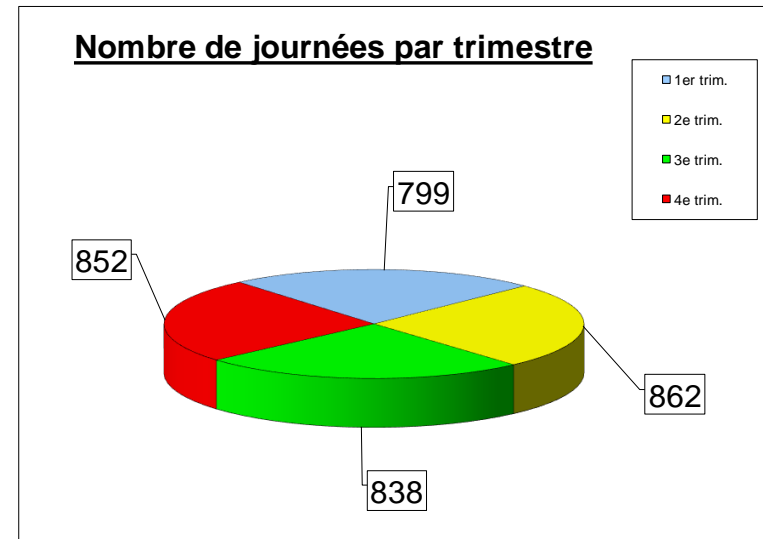
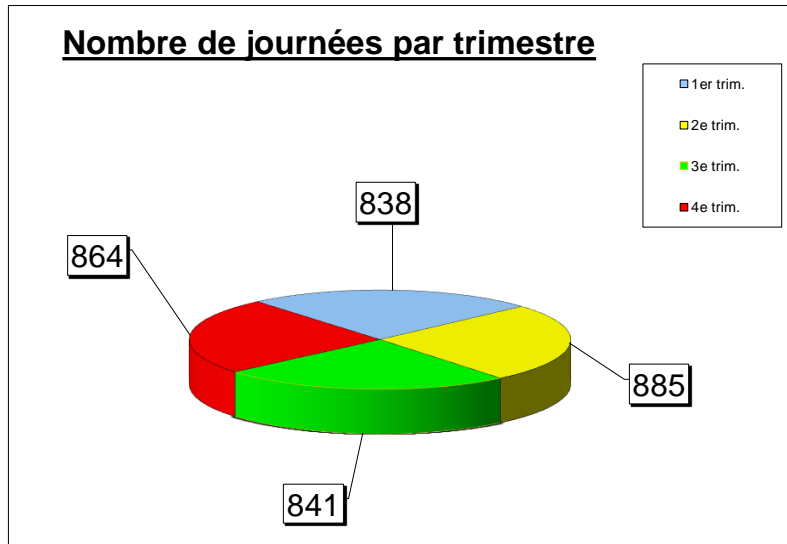
Cependant, au regard du nombre de placements non exécutés et de la réalité de nos accueils (deux jeunes filles en fugue), l'ASE nous a demandé d'accueillir de nouveau dix jeunes sur une grande partie de l'année.

A l'instar des années précédentes, les droits d'hébergement et autres facteurs d'absence amènent le service à ne pas facturer un nombre important de journées, 199 en 2021 soit l'équivalent de 5.93 % de l'activité arrêtée.

Service d'Accueil d'Urgence : Comparaison de l'activité 2020 et 2021 (en journées)

2 020	1er trim.	2e trim.	3e trim.	4e trim.	Total
S.A.U.	838	885	841	864	3 428

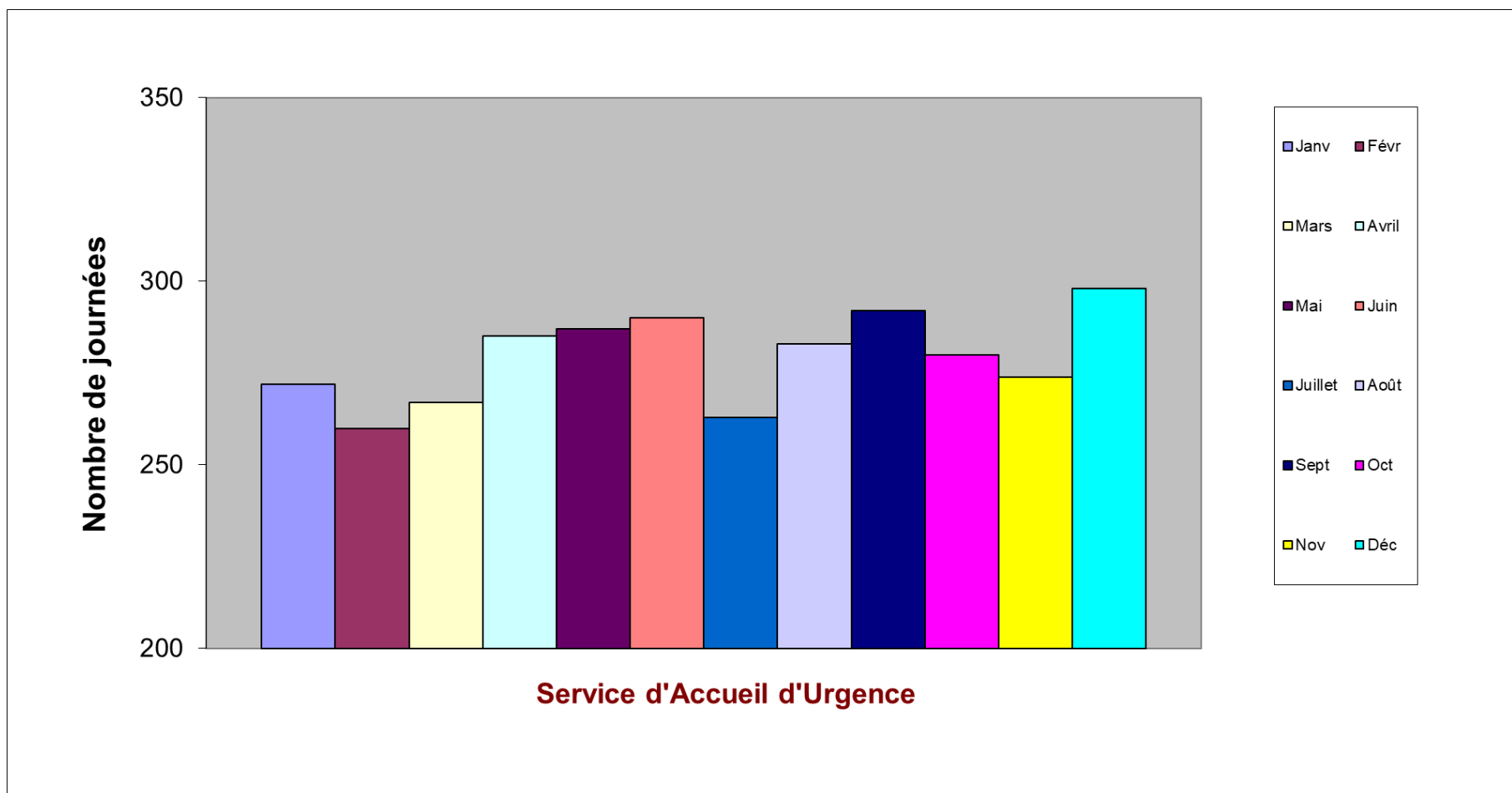
2 021	1er trim.	2e trim.	3e trim.	4e trim.	Total
S.A.U.	799	862	838	852	3 351



ACTIVITE DU S.A.U. DE JANVIER A FIN DECEMBRE 2021 en journées

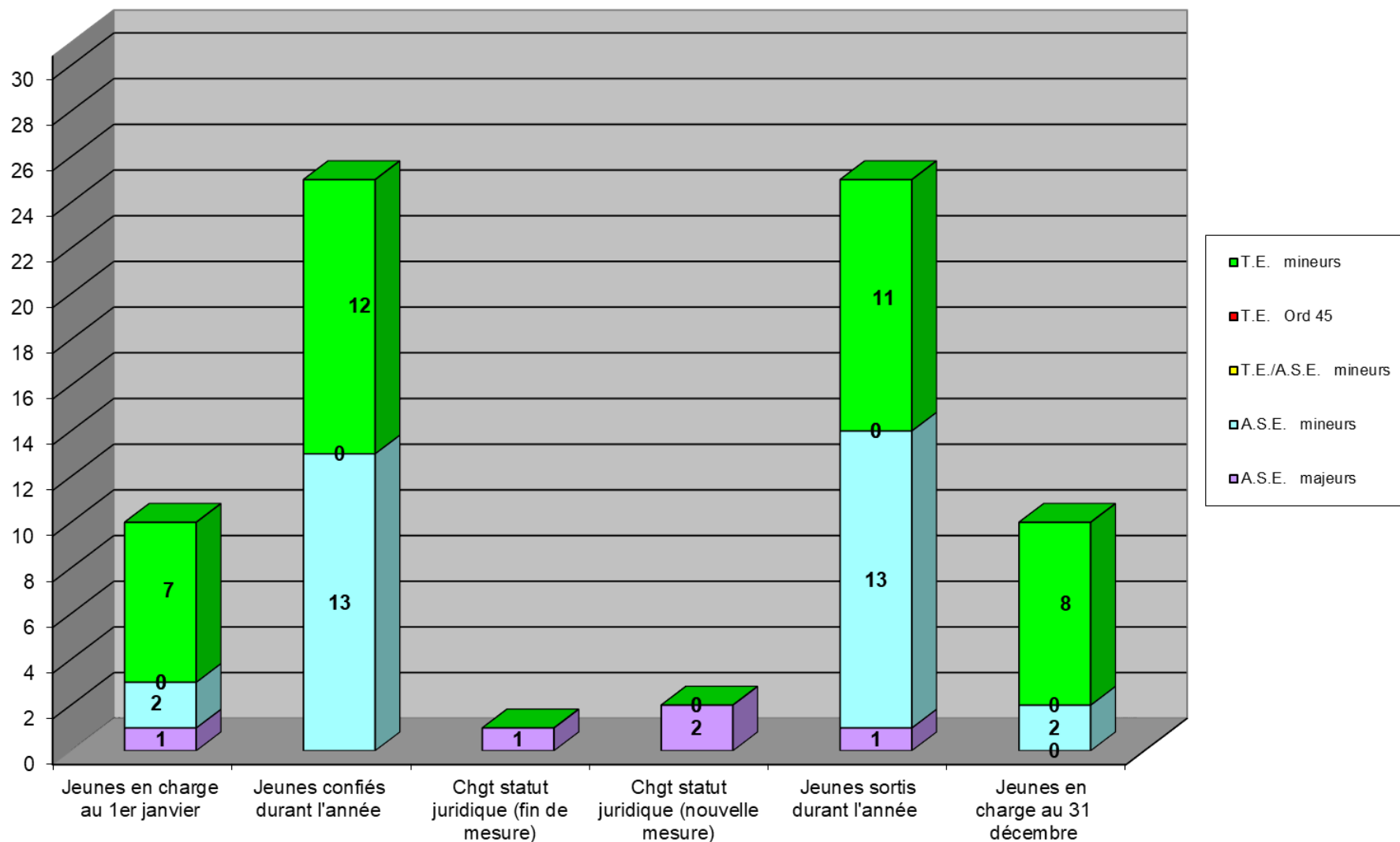
S.A.U.	Janv	Févr	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept	Oct	Nov	Déc	TOTAL
	272	260	267	285	287	290	263	283	292	280	274	298	3 351

Journées à réaliser	% réalisé
2 957	113,32



Service d'Accueil d'Urgence - Evolution des effectifs en 2021

(statut juridique à la date de sortie du jeune ou au 31/12/2021)



II. Caractéristiques de la population accueillie

2.1) Remarques générales

25 accueils ont été réalisés en 2021 (11 filles et 14 garçons), il n'y a pas eu de placement direct au cours de l'année ni de placement en Ordonnance 45. 12 jeunes ont été placés en Mesure de Garde (TE/ASE), 4 en Accueil Administratif (ASE) et 9 en Accueil 72 H (ASE).

En 2021 le service a accompagné 35 adolescents et adolescentes entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre. Ils étaient 31 en 2020. Au 1^{er} janvier 2021, 8 jeunes étaient présents depuis l'année précédente, 1 depuis 2019 et 1 depuis 2018.

Sur la même période, 1 majeur et 24 mineurs ont quitté le service, 10 filles et 15 garçons, dont 6 adolescents présents en 2020, 1 présent en 2019 et 1 présent en 2018.

Concernant les 35 mineurs accompagnés, 15 sont des adolescentes, 20 sont des garçons.

La moyenne de l'âge des jeunes à leur entrée au SAU en 2021 s'élève à 16 ans. Celle de leur âge à la sortie est de 16 ans 8 mois.

La plus jeune personne accueillie en 2021 est une jeune fille de 13 ans 3 mois, le plus âgé est un adolescent de 17 ans 8 mois.

Cette année, le service présente les mêmes caractéristiques que les deux années précédentes. Pour certains mineurs qui ont une notification de la MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées), les solutions d'orientation se sont avérées difficiles à concrétiser au regard de leur problématique plurielle et très complexe.

De plus une jeune fille a été en fugue régulière tout au long de l'année. Une autre jeune fille sur la moitié de l'année.

2.2) Situation des mineurs avant l'accueil au SAU en 2021

Si nous ôtons de ces 25 mineurs accueillis en 2021 les 9 accueils 72 H :

- ✓ 10 jeunes vivaient au domicile familial antérieurement à leur accueil au Service d'Accueil d'Urgence,
- ✓ 6 jeunes vivaient en foyer, dont 3 au foyer de la Meurisaie, 1 en foyer extérieur au département

Nous constatons de nouveau que la majorité des jeunes vivaient dans leur famille avant à leur arrivée au S.A.U.

Cette année nous avons constaté qu'un tiers des jeunes accueilli venait de catégorie socio professionnelle moyenne, population que nous touchons d'habitude qu'à un dixième de l'effectif. Il est probable que cela soit en lien avec les conséquences du premier confinement COVID.

III. Les différents statuts des placements des 35 personnes suivies

Les mesures suivies en 2021 concernaient des mesures ordonnées :

- soit au titre de l'assistance éducative, en relais à une ordonnance du Procureur de la République ou par les JE confiant à l'A.S.E. (mesure de garde)..... **19**
- soit au titre d'un Accueil Administratif (ASE)..... **6**
- soit au titre d'un placement 72 h 00 (ASE)..... **9**
- soit au titre d'une ordonnance du Procureur de la République ou par les JE confiant à l'A.S.E. (mesure de garde et Contrat Jeune Majeur (depuis nov 2019))..... **1**

Concernant les 35 mineurs accueillis au titre de l'Assistance Educative, un garçon a bénéficié à sa majorité d'un Contrat Jeune Majeur.

SERVICE D'ACCUEIL D'URGENCE - Jeunes pris en charge en 2021

	Nbre de jeunes		TE ou Proc (art 375)	TE (ord 45)	TE / ASE mineurs	A.S.E. (mineurs)	A.S.E. (majeurs)
Jeunes pris en charge au 1 janvier	10	Filles	4			3	1
		Garçons	6			4	1
Placements dans l'année	25	Filles	11			5	6
		Garçons	14			7	7
Changt catégorie juridique ds l'année (fin mesure)	0	Filles	0				
		Garçons	0				
Changt catégorie juridique ds l'année (nouvelle mesure)	0	Filles	0				
		Garçons	0				
sorties dans l'année	25	Filles	10			3	7
		Garçons	15			9	5
Jeunes pris en charge au 31 décembre	10	Filles	5	0	0	5	0
		Garçons	5	0	0	2	3

IV. Durée des placements en 2021

Sur les 10 jeunes présents au 1^{er} janvier 2021, 8 ont été réorientés ou ont quitté le SAU dans l'année :

- 3 en janvier :
 - o 1 adolescent âgé de 19 ans 3 mois à son départ après 2 ans et 4 mois d'accompagnement,
 - o 1 adolescent âgé de 17 ans 6 mois à son départ après 6 mois et 24 j d'accompagnement,
 - o 1 adolescent âgé de 17 ans 7 mois à son départ après 1 mois et 23 jours d'accompagnement,
- 1 en février :
 - o 1 adolescente âgée de 17 ans 4 mois à son départ après 1 an et 1 mois d'accompagnement,
- 1 en mars :
 - o 1 adolescente âgée de 18 ans à son départ après 6 mois et 13 jours d'accompagnement,
- 1 en juin :
 - o 1 adolescent âgé de 16 ans 7 mois à son départ après 1 an et 5 mois d'accompagnement,
- 1 en septembre :
 - o 1 adolescent âgé de 16 ans et 9 mois à son départ après 1 an et 6 mois d'accompagnement
- 1 en novembre :
 - o 1 adolescent âgé de 15 ans et 10 mois à son départ après 1 an et 2 mois d'accompagnement

La durée moyenne de placement des jeunes qui ont quittés le SAU est de 13 mois. En effet, un jeune est resté 28 mois, un autre 18 mois, 1 autre 17 mois. Ces jeunes, restés longtemps faute d'orientation adaptée pour eux, ont eu pour effet d'augmenter la moyenne de placement qui est d'ordinaire de 8 à 9 mois.

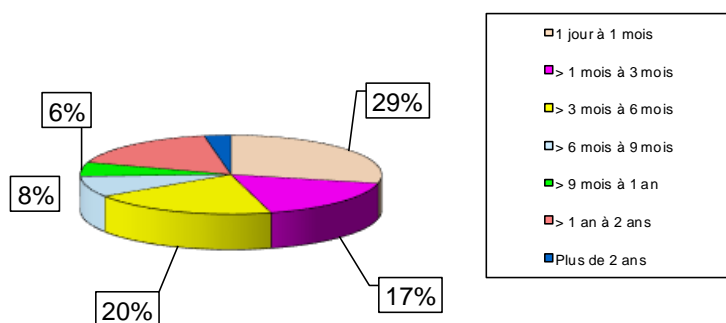
2021

	1 jour à 1 mois	> 1 mois à 3 mois	> 3 mois à 6 mois	> 6 mois à 9 mois	> 9 mois à 1 an	> 1 an à 2 ans	Plus de 2 ans	TOTAL
T.E. mineurs	0	0	0	0	0	0	0	0
T.E. Ord 45	0	0	0	0	0	0	0	0
T.E. Majeurs	0	0	0	0	0	0	0	0
T.E. / A.S.E. Mineurs	0	5	5	3	1	4	0	18
A.S.E. mineurs	10	1	2	0	1	2	0	16
A.S.E. majeurs	0	0	0	0	0	0	1	1
TOTAL	10	6	7	3	2	6	1	35

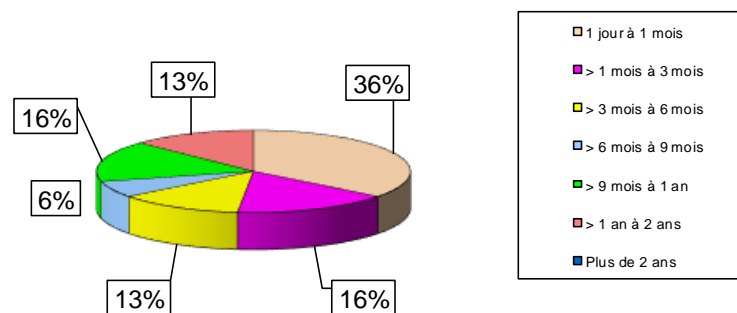
2020

	1 jour à 1 mois	> 1 mois à 3 mois	> 3 mois à 6 mois	> 6 mois à 9 mois	> 9 mois à 1 an	> 1 an à 2 ans	Plus de 2 ans	TOTAL
T.E. mineurs	0	0	0	0	0	0	0	0
T.E. Ord 45	0	1	0	0	0	0	0	1
T.E. Majeurs	0	0	0	0	0	0	0	0
T.E. / A.S.E. Mineurs	2	4	4	2	4	1	0	17
A.S.E. mineurs	9	0	0	0	1	1	0	11
A.S.E. majeurs	0	0	0	0	0	2	0	2
TOTAL	11	5	4	2	5	4	0	31

Année 2021



Année 2020



	1 jour à 1 mois	> 1 mois à 3 mois	> 3 mois à 6 mois	> 6 mois à 9 mois	> 9 mois à 1 an	> 1 an à 2 ans	Plus de 2 ans	TOTAL
TOTAL	10	6	7	3	2	6	1	35

	1 jour à 1 mois	> 1 mois à 3 mois	> 3 mois à 6 mois	> 6 mois à 9 mois	> 9 mois à 1 an	> 1 an à 2 ans	Plus de 2 ans	TOTAL
TOTAL	11	5	4	2	5	4	0	31

Durée des placements en 2021 (suite)

Pour ce qui concerne les 25 mineurs accueillis durant l'année 2021, 17 ont été réorientés avant le 31 décembre.

Nous constatons qu'en 2021, la moyenne de la durée des placements est de 2 mois.

Au 31 décembre 2021, 10 adolescent(e)s sont présents (5 filles et 5 garçons) :

- 1 adolescente âgée de 17 ans et 6 mois arrivée au SAU il y a 7 mois
- 1 adolescent âgé de 17 ans 1 mois arrivé au SAU il y a 5 mois
- 1 adolescente âgée de 16 ans et 4 mois arrivée au SAU il y a 1 an 6 mois et 22 jours
- 1 adolescent âgé de 16 ans arrivé au SAU il y a 1 mois
- 1 adolescente âgée de 15 ans 11 mois arrivée au SAU il y a 1 an et 23 jours
- 1 adolescente âgée de 16 ans 7 mois arrivée au SAU il y a 1 mois et 13 jours
- 1 adolescent âgé de 16 ans 3 mois arrivé au SAU il y a 3 mois et 22 jours
- 1 adolescente âgée de 13 ans 6 mois arrivée au SAU il y a 1 mois et 13 jours
- 1 adolescent âgé de 16 ans 2 mois arrivé au SAU il y a 1 mois et 21 jours
- 1 adolescent âgé de 14 ans 4 mois arrivé au SAU il y a 4 mois et 23 jours.

La durée moyenne de l'accompagnement pour l'ensemble des 25 adolescents placés en 2021 s'élève à 2 mois.

Cette moyenne est toutefois peu significative car certains jeunes sont accueillis sur une très courte durée, par exemple les relais 72 heures.

La moyenne sans les relais 72h serait d'environ cinq mois de séjour au sein du Service d'Accueil d'Urgence.

V. Une prise en charge médico-sociale et sanitaire

2021	Reconnais- sance MDPH	Hôpital de jour Blois	Clinique de Saumery	Maison d'Artémis	Hospitalisation (en jours)	VRS	Prescription traitement psy.	Suivi Psychiatrie et psychothérapie	ITEP/IME
	8	12	1	2	plusieurs	2	13	9	7

L'année 2021 comme les années précédentes a été marquée par un nombre d'accueil important de jeunes aux problématiques multiples. L'urgence à laquelle a été confronté l'équipe du SAU est celle de la rupture ou du clivage dans la relation entre les jeunes ou la famille et les institutions référentes.

Il appartient à l'équipe de remobiliser les échanges, il faut dans ce premier temps prendre connaissance des difficultés relationnelles et de leur source afin de faciliter leur redynamisation.

L'équipe pluridisciplinaire travaille avec les acteurs du médicosociale et du sanitaire.

Elle met en place, réarticule, soutient les orientations vers les soins et éventuellement la demande d'orientation vers le médicosocial (MDPH).

Nous travaillons régulièrement avec :

- L'hôpital de jour pour adolescents de Blois
- Le service de pédopsychiatrie du centre hospitalier Simone Veil lors des passages « éclairs » aux urgences, lorsque des hospitalisations « programmées » sont mises en place.
- Maison des adolescents, principalement pour les accompagnements spécialisés de l'addiction et la gynécologie.
- Le centre de planification
- Les médecins libéraux généralistes et spécialisés
- Les thérapeutes libéraux

A l'instar des années précédentes, il incombe toujours à l'équipe pluridisciplinaire du SAU, d'assurer le travail d'information et de coordination avec la famille, les référents de l'Aide Sociale à l'Enfance et le service de soins.

Cette année 2021, 14 familles ont bénéficié d'un accompagnement psychologique régulier, correspondant à un accompagnement en binôme (éducateur coordinateur et psychologue) en présentiel. Cet accompagnement soutient ce travail de mise en sens.

VI. Les suivis par le STEMOI (Service Territorial Educatif de Milieu Ouvert et d'Investigation)

Au cours de l'année 2021, 2 adolescents ont également été suivis par le STEMOI de la Protection Judiciaire de la Jeunesse de Blois.

Pour les deux adolescents, il s'agit de mesures de réparation puis d'un accompagnement par un éducateur de la PJJ.

Nous avons donc peu été en lien en 2021 avec les services de la PJJ.

VII. Les orientations

25 mineurs ont quitté le service durant l'année 2021, 10 adolescentes, 14 adolescents et 1 majeur.

7 jeunes sont retournés vivre en famille :

- 4 chez la mère
- 1 chez le père
- 2 chez les parents

7 orientations se sont déroulées vers différents services de l'ACESM :

- 2 au Foyer Bougainville,
- 3 au Service d'Aide à l'Autonomie
- 2 au Lieu de Vie Le Moulin de Coutan

6 orientations se sont déroulées vers d'autres structures du département :

- 1 au FAM La Varenne (ASE pôle majeur)
- 1 au Foyer Amitié
- 1 en Famille d'Accueil (ASE 41)
- 1 au foyer Les Pléiades
- 2 au foyer Les Frileuses

4 orientations se sont déroulées vers d'autres départements :

- 1 au foyer Verdier (37)
- 1 à CEF Vigeant (86)
- 1 à l'ASE (93) (*accueil 72 H*)
- 1 à l'ASE (06) (*accueil 72 H*)

1 fin de placement a été effective suite à la fugue de l'adolescente (*accueil 72 H*)

SERVICE D'ACCUEIL D'URGENCE : ORIENTATION DES JEUNES SORTIS EN 2021

	Retour Famille					Majorité		Foyer Bougainville	SAA	SAMIE	Moulin Coutan (41)	Sous- total
	Sans suivi	suivi ASE 41	Majorité	avec DAPP	avec AEMO	suivi ASE 41	sans suivi ASE 41	suivi ASE 41	suivi ASE 41	suivi ASE 41	suivi ASE 41	
Filles	2	1							2			5
Garçons		4				1		2	1		2	10
TOTAL	2	5	0	0	0	1	0	2	3	0	2	15

	Foyer Amitié (41)	Les Pléiades	les Frileuses	Fam Accueil 41	foyer Verdier	Dépt 86	ASE 93	EPM (93)	EPM (44)	ASE 06	FUGUE	Sous- total	TOTAL
	suivi ASE 41	suivi ASE 41	suivi ASE 41	suivi ASE 41	suivi ASE 41	suivi PJJ	suivi ASE 93	suivi PJJ	suivi PJJ				
Filles		1	2	1			1				1	6	11
Garçons	1				1	1				1		4	14
TOTAL	1	1	2	1	1	1	1	0	0	1	1	10	25

TOTAL	25
--------------	-----------

VIII. Situations scolaires et professionnelles

- statut scolaire (28 %)
10 adolescents étaient inscrits dans un cursus scolaire (4 en collège et 6 en lycée)

- Prise en charge MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées) (15 %)
2 adolescents étaient accueillis en journée à l'ITEP de l'Audronnière
2 adolescents étaient accueillis à l'ITEP de Saint Bohaire
1 adolescent étaient accueillis à l'IME de Mareuil

- Mission Locale (11%)
4 adolescents et **1** adolescente étaient accompagnés par la Mission Locale de Blois dans des démarches relatives à la recherche d'emploi et à la formation

- Prise en charge à la Maison d'Artémis (3 %)
1 adolescent bénéficiaient d'un suivi thérapeutique à la Maison d'Artémis

- Prise en charge HDJ (Hôpital de Jour) (3 %)
1 adolescent bénéficiait d'un suivi

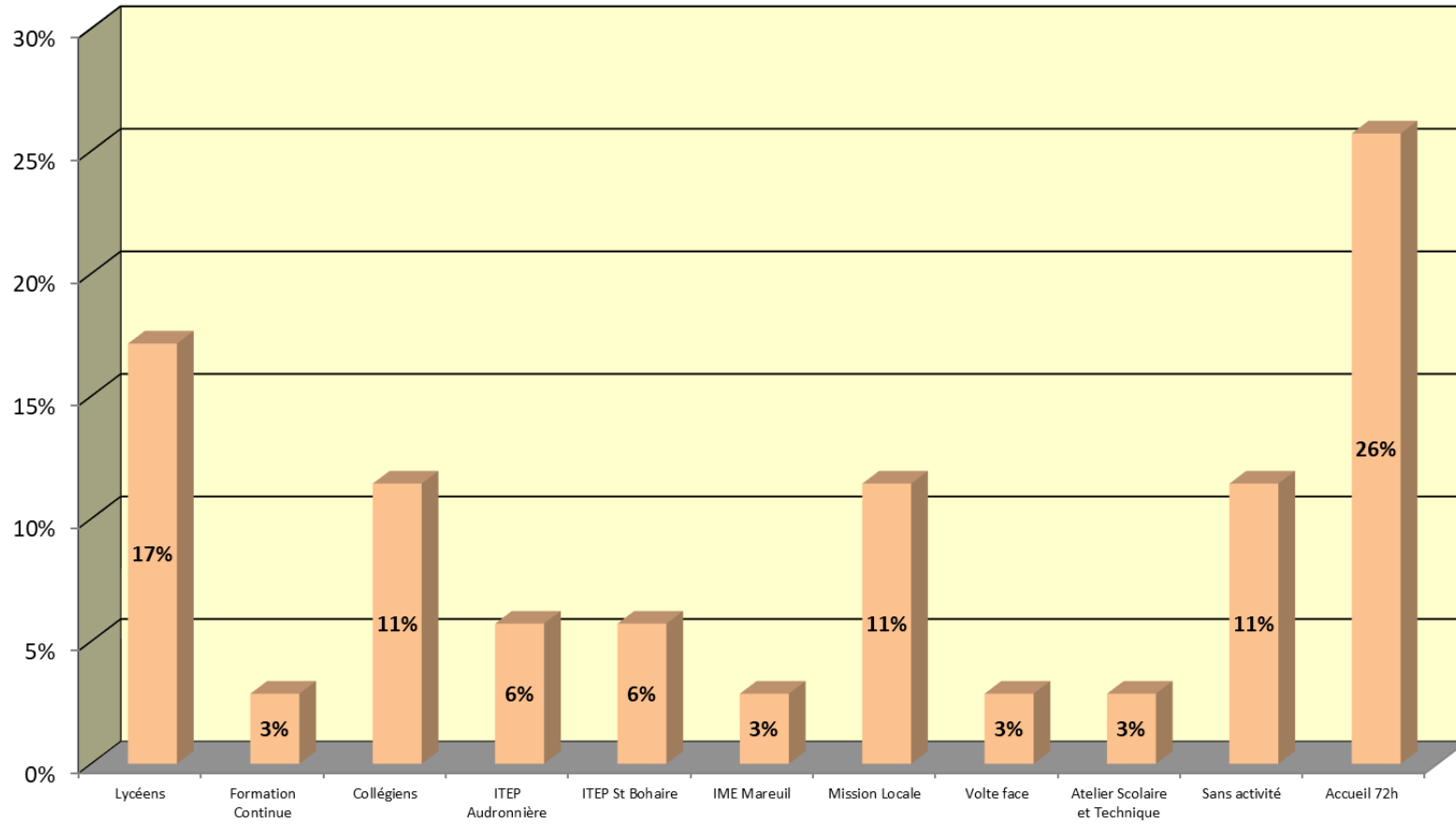
- Prise en charge à l'Atelier Scolaire Technique (3%)
1 adolescent bénéficiait d'un suivi

- Sans activité (9 %)
3 jeunes étaient déscolarisés et non-inscrits dans un projet.

- Placement de courte durée (26 %)
9 adolescent(e)s ont été accueilli(e)s sur des durées très courtes ne permettant pas la mise en œuvre d'un projet.

SERVICE D'ACCUEIL D'URGENCE

Situation scolaire ou professionnelle à la date de sortie des jeunes ou au 31/12/2021



8 adolescents ont une notification de la MDPH. Il y en avait eu 8 en 2020.

L'ACCOMPAGNEMENT EDUCATIF

Dans la continuité de l'année 2020 nous avons poursuivi l'accueil des jeunes à pathologies multiples et complexes qui nécessitent une présence éducative supplémentaire. Les professionnels intervenants à ce titre, sont inscrits dans la dynamique éducative depuis plusieurs années maintenant. Ils sont identifiés par les jeunes accueillis et les partenaires créant ainsi un climat sécurisant et de confiance.

Travail partenarial et interprofessionnel : un maillage contenant

Ces éducateurs renforts sont intervenus en particulier pour l'accompagnement d'un adolescent présentant des troubles importants du comportement et de la personnalité pour lequel un travail partenarial et pluri professionnel renforcé s'est mis en place.

Pris en charge en DITEP depuis ses 7 ans, il y a multiplié les passages à l'acte violents. Peu de temps après son arrivée au SAU, il n'y est plus qu'à mi-temps. Au regard de ses difficultés psychiques et relationnelles et de ses passages à l'acte multiples, un réel travail avec le service de pédopsychiatrie s'est mis rapidement en place. Il bénéficie alors d'hospitalisations programmées à raison d'une fois par mois, organisées en lien avec le psychologue du DITEP, le psychiatre de l'hôpital et le SAU.

De même au cours de l'année, le DITEP a sollicité le SARIA en relais de leur prise en charge. De notre côté nous avons imaginé, grâce à la présence de l'éducateur renfort, qu'il puisse bénéficier d'un accompagnement individualisé par l'Atelier Technique et Scolaire autour d'ateliers spécifiques en fonction de ses appétences et de ses besoins (cuisine, maths, jeux de société).

Des réunions régulières et interprofessionnelles ont été nécessaires pour articuler les différents temps de prise en charge sur les différents lieux faisant intervenir des éducateurs du SAU, la psychologue et le médecin psychiatre.

Lorsque cela a été possible, la pédopsychiatre a relayé auprès du CMP ado pour une prise en charge thérapeutique en ambulatoire.

Le jeune ayant associé des professionnels à certaines de ses activités, au rendez-vous notamment au CMP, le service a dû adapter son organisation pour porter au mieux ses accompagnements éducatifs et thérapeutiques.

Cette prise en charge contenant et sécurisante, associée au travail d'entretien avec les parents à raison d'une fois par mois, a permis d'envisager une orientation vers un autre établissement. La mise en œuvre de cette orientation s'est construite sur plusieurs semaines et au terme d'une réunion où tous les intervenants autour de la situation de ce jeune étaient présents.

Le lien entre le SAU et le Moulin de Coutant, où il doit être accueilli, s'est fait en plusieurs étapes. L'équipe du SAU a participé aux réunions au Moulin de Coutant pour présenter la situation, les besoins spécifiques de ce jeune et échanger sur nos pratiques. Afin de faciliter son accueil sur le lieu, les professionnels du Moulin sont intervenus au SAU sur des temps du quotidien. Cela a permis au jeune de se familiariser avec ses futurs éducateurs, et à ces derniers d'observer et de s'appropriier les rituels mis en place pour lui.

Par ailleurs pour faciliter son intégration et éviter toute rupture, les professionnels du SAU ont eu un temps de présence sur les deux premières semaines de son accueil au Moulin de Coutant.

Ce travail inter-service inédit a permis de faciliter la transition d'un service à l'autre et sécuriser l'accueil de ce jeune en maintenant la prise en charge globale et en pérennisant le projet éducatif et thérapeutique initié avec tous les partenaires.

Fugue de longue durée : adaptation de l'accompagnement éducatif

L'année 2021 est marquée par l'accueil de deux jeunes filles en fugue quasi-permanente du service.

Pour l'une d'elle, dans le refus de son placement, le début d'année a été marqué par des mises en danger importantes errant d'un lieu à un autre, sans projet réel et ayant abandonné ses soins. Elle a rejeté toute forme d'accompagnement ou de présence éducative et l'a manifesté avec virulence. Pour autant, elle est revenue au service vérifier sa place. Nous avons instauré alors un protocole d'accueil individualisé, à savoir un temps d'entretien où elle a exprimé son état d'esprit et nous avons adapté notre positionnement. Ce dispositif contenant et sécurisant pour elle a permis d'apaiser ses relations avec l'équipe éducative. A partir de là, s'est instauré un lien régulier avec le SAU : passages programmés, appels hebdomadaires et elle a commencé à solliciter l'équipe pour la soutenir dans ses démarches.

En quête d'autonomie, c'est en fin d'été et ses 16 ans qu'elle s'est inscrite dans un projet d'insertion via la Mission Locale. Nous avons soutenu alors ce projet en lui imposant de passer par le service pour les documents administratifs et l'organisation des départs et retours de DVH chez sa grand-mère.

Au-delà de son absence, la posture éducative rassurante posée par l'équipe lui a permis d'identifier le SAU comme lieu de repli sûr et avec des personnes ressources.

Pour l'autre jeune, reconnue vulnérable, le départ en fugue, après deux mois d'installation dans le service, fut soudain et inquiétant. Dans une grande quête affective, nous avons constaté qu'elle entretenait des relations inadaptées avec des hommes plus âgés sur les réseaux sociaux, ce à quoi nous avons mis un terme. A partir de là, elle a rencontré de jeunes adultes dans la ville. Soucieuse de ses mises en danger, l'équipe a alerté les services de police. Rapidement, la jeune fille s'est installée chez un homme de 27 ans et nous n'avons plus eu de ses nouvelles, jusqu'à ce qu'elle nous annonce sa grossesse. A partir de là, nous avons pris le parti d'être présent dans son suivi médical au regard de la précarité dans laquelle elle vivait et sa grande vulnérabilité. Malgré sa mise à distance physique lors de ses rendez-vous, nous avons maintenu un lien sur lequel elle a pu s'appuyer lors de la perte de son enfant à six mois de grossesse. Encore plus fragilisée par ce décès, nous avons été vigilant à avoir de ses nouvelles quotidiennement ce qu'elle a accepté en venant au service. Nous avons alors été un repère pour elle, attentifs à ses besoins par un accueil bienveillant et un soutien matériel et moral dans ce travail de deuil.

En lien direct avec l'hôpital et leur psychologue nous avons axé la prise en charge sur les soins pour continuer à l'accompagner quotidiennement. Sous emprise de son compagnon, une fois les soins physiques (prises de traitement) terminés, elle a désinvesti petit à petit l'accompagnement proposé, tant sur le plan éducatif que thérapeutique. Sur ce temps, elle continuait d'être hébergée chez son compagnon jusqu'à ce qu'on apprenne qu'elle avait quitté la région avec ce dernier.

Malgré les différentes alertes aux services de l'ASE, au commissariat et au tribunal, cette jeune fille n'a jamais réintégré le SAU.

Pour ces situations de jeunes filles en fugue de longue durée, auprès desquelles nous avons assuré un accompagnement externalisé en dehors de la forme de prise en charge afférente à un SAU, l'équipe a été contrainte d'adapter et de modifier ses postures éducatives. Nous nous interrogeons sur la pertinence de maintenir ces jeunes gens qui nécessitent un soutien éducatif certain mais qui refusent de vivre au quotidien en institution.

Les conséquences de la crise sanitaire : changement de profils des adolescents accueillis et leurs parents

L'année 2021 a vu émerger l'accueil de jeunes suite au confinement qui a pu exacerber et accentuer les tensions déjà existantes avec leurs parents. L'obligation de vivre ensemble « isolé » au domicile a cristallisé les conflits sous-jacents. Il s'agit de jeunes en primo-placement dont les parents sont issus de catégories socioprofessionnelles plutôt aisées.

Les adolescents dont la rupture avec les parents est consommée ont des repères et principes éducatifs acquis. Le travail de l'équipe éducative a principalement consisté à restaurer un lien de confiance avec l'adulte. Ces jeunes, dans le refus massif du placement à leur arrivée, étaient inscrits dans une toute puissance au domicile. Leur installation au SAU a été d'autant plus difficile qu'il leur a fallu cohabiter au quotidien avec des jeunes aux problématiques multiples.

L'accompagnement éducatif a permis un travail d'acceptation de la différence, de respect de l'autre pour accéder à plus de tolérance.

Dans les relations avec les familles, nous sommes habituellement confrontés à des parents méfiants vis-à-vis des services. Avec ces primo-placements, les parents ont d'emblée sollicité le service. Ils ont été très en demande d'être associé à la prise en charge de leur enfant. Pour favoriser la reprise de lien parents enfants, l'équipe pluridisciplinaire a mis en place des entretiens réguliers de remédiation. De fait, ces parents ont largement investi l'accompagnement de leur enfant.

La visée de ce type de placement a consisté à créer une séparation, favoriser un apaisement, travailler le lien et permettre le retour en famille assorti d'un relai éducatif à domicile pour l'un d'entre eux.



ACTIVITES 2021





L'EQUIPE EDUCATIVE

L'ACCOMPAGNEMENT PSYCHOLOGIQUE

L'année 2021 a été marquée par le prolongement des difficultés de travail liées à la crise sanitaire (difficultés à mettre en place des rencontres, liens avec les intervenants de l'ASE par téléphone ou visio-conférence) et difficultés dans l'orientation vers les soins du corps et psychiques.

Malgré ces difficultés, l'équipe a pu nouer des relations riches avec les adolescents accueillis. Ils étaient, pour une grande majorité, demandeurs d'aide.

La variété des profils psychologiques et des histoires personnelles a limité les habituels mécanismes de groupe qui gênent les prises en charge individuelles.

Plusieurs adolescents ont pu se poser réellement au SAU et réfléchir sur eux-mêmes, sur les liens familiaux et sur leur avenir.

Nous accueillons maintenant régulièrement des jeunes pour une période longue, ce qui leur permet de profiter de la stabilité du cadre et des liens qui se nouent avec les membres de l'équipe. On peut faire la même observation au sujet des relations avec les familles.

L'accueil sur le groupe d'une proportion élevée de jeunes filles a favorisé une dynamique interactive entre les jeunes et les membres de l'équipe éducative.

Certaines d'entre elles, prises dans des mécanismes de transgression de l'autorité ont pu malgré leurs parcours chaotiques, se garder assez d'estime pour construire leur projet d'insertion, même si elles sont restées en marge de la vie institutionnelle. Elles ont su utiliser la fiabilité des liens même si la vie en collectif avec les exigences qu'elle impose, leur était insupportable.

Avec certaines de ces jeunes filles, la problématique du lien à l'autre sexe et les débordements rendus aisément accessibles à travers les réseaux sociaux ont donné lieu à des rencontres régulières. Notre préoccupation étant l'amélioration de l'estime et de la protection d'elles-mêmes. Ce travail aboutit généralement à la mise en place d'un suivi médical spécialisé et l'acceptation d'un suivi psychothérapeutique.

Pour une situation particulièrement complexe dans laquelle domine l'emprise parentale, nous n'avons pas pu créer l'alliance nécessaire.

De la façon plus générale quel que soit le profil, marqué par des troubles graves ou réactionnel à une souffrance familiale, la possibilité de vivre au quotidien dans un espace offrant et soutenant des investissements personnels, sociaux et culturels a permis d'éviter des passages à l'acte et l'inscription dans une marginalité couteuse.

En général les adolescent(e)s ont été réceptif(ve)s à la proposition qui leur est faite d'échanges et d'accompagnement psychologique à l'interne. Cette démarche est rendue urgente et nécessaire au regard de la durée des prises en charge au SAU et des difficultés d'accès aux services de soins. Ce temps de cheminement à l'interne propose un espace intermédiaire facilitateur de la reprise éventuelle de soins. Beaucoup de jeunes ont déjà étaient suivis.

Dans le service, nous veillons à ce que la demande voire l'injonction de ne plus poser problème, soit, un temps mise en suspend. Les adolescents pouvant ainsi se réapproprier leur cheminement.

Pour la psychologue cela pose la question de la disponibilité en temps. Les situations d'accompagnement psychologique de parents se sont multipliées, quelque soient les profils des jeunes et des familles. Les parents sont demandeurs.

Effectivement, nous avons suivis plusieurs familles bien insérées socialement ayant déjà fait plusieurs démarches de soins. L'abord que nous proposons est basé sur un accompagnement parallèle de l'adolescent et des parents. A charge pour l'équipe de penser ce qui se passe. Le travail se fait en réunion clinique et avec le « superviseur ». Le travail clinique en équipe et la mise en commun sont centraux, pour le soutenir. Animé par la Cheffe de service, le travail de réflexion se fait en présence de la psychologue et du médecin psychiatre.

En réponse aux difficultés d'orientation nous avons mis en place la possibilité de prescription médicale par notre médecin psychiatre.

Cet accompagnement est compris comme un relai ponctuel par les adolescents, les familles, les équipes de soins. Pour beaucoup de jeunes présentant des troubles importants (difficultés d'intégration somato-psychique, difficultés de repérage du temps et de l'espace, intolérance à la frustration) la proposition de soins a tendance à s'amenuiser que se soit dans le médico-social ou dans les services de soins.

Ce travail de réflexion aurait pu avoir lieu dans une instance comme celle du CADO, mais l'orientation soutenue pour les échanges ne va pas actuellement dans ce sens.

EVALUATION CONTINUE

Le nouveau dispositif d'évaluation des établissements sociaux et médico-sociaux avec notamment l'introduction d'un référentiel commun publié par l'HAS (Haute Autorité de Santé) représente une évolution conséquente dans la manière d'appréhender la démarche d'évaluation. Dans la perspective de l'instauration de ce nouveau dispositif, il a été entériné d'articuler la démarche d'évaluation interne lancée en 2021 autour de ce nouveau référentiel HAS, bien que celui-ci ne soit pas encore dans sa version définitive ; l'optique étant de mettre à profit cette démarche d'évaluation interne pour s'appropriier la logique du futur dispositif.

Le référentiel HAS (document de travail, version janvier 2021) distingue trois chapitres :

Chapitre 1 : La personne

Le premier chapitre concerne directement le résultat pour la personne. Tout au long de son accompagnement, ses droits sont respectés, son cadre de vie est pris en compte, son expression, son expérience et son entourage sont sollicités, la co-construction et la personnalisation de son projet d'accompagnement sont recherchés et elle bénéficie d'actions de prévention et d'éducation à la santé, ainsi que d'un accompagnement à la santé adapté.

Chapitre 2 : Les professionnels

Le deuxième chapitre concerne les professionnels. L'évaluation vise à apprécier leur capacité à avoir un questionnement éthique, à garantir l'effectivité des droits des personnes accompagnées, à assurer la fluidité et la continuité des parcours et l'accompagnement à la santé des personnes.

Chapitre 3 : L'ESSMS

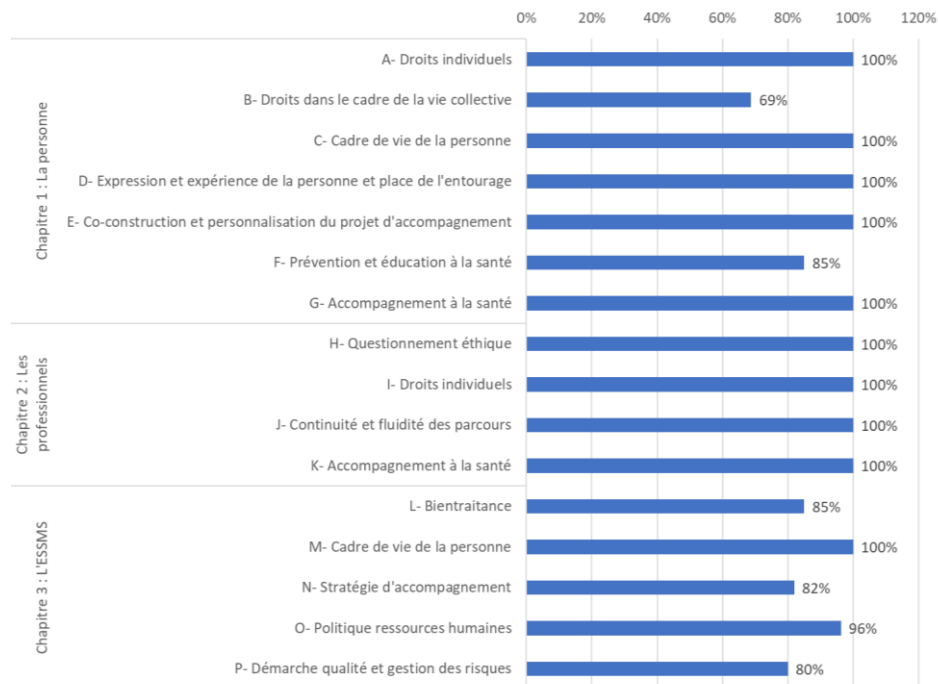
Le troisième chapitre concerne l'ESSMS, et sa gouvernance. Cette dernière impulse une démarche de bientraitance, veille au cadre de vie de la personne, impulse une stratégie d'accompagnement de la personne et une politique de ressources humaines, dans une démarche qualité et gestion des risques. »

L'évaluation a été réalisée en 2021 en équipe, à partir d'un échantillon de critères sélectionnés dans chacun de ces trois chapitres. L'évaluation a donné lieu à la rédaction d'un rapport complet d'où sont extraits les indicateurs suivants :

Chapitres	(1) Moyenne
Chapitre 1 : La personne	94%
Chapitre 2 : Les professionnels	100%
Chapitre 3 : L'ESSMS	86%
Moyenne des 3 chapitres	92%

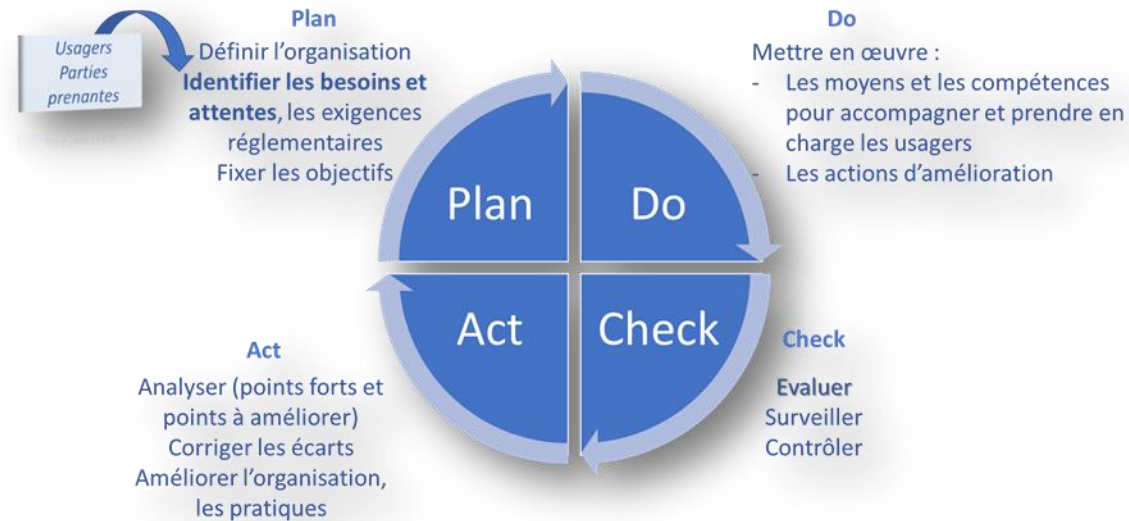
(1) moyenne obtenue à partir de la moyenne des scores des critères évalués du chapitre, score déterminé en fonction de l'adéquation de la réponse par rapport au critère :

- réponse totale par rapport au critère : 100%
- en grande partie : 70%
- partiellement : 35%
- pas du tout : 0%

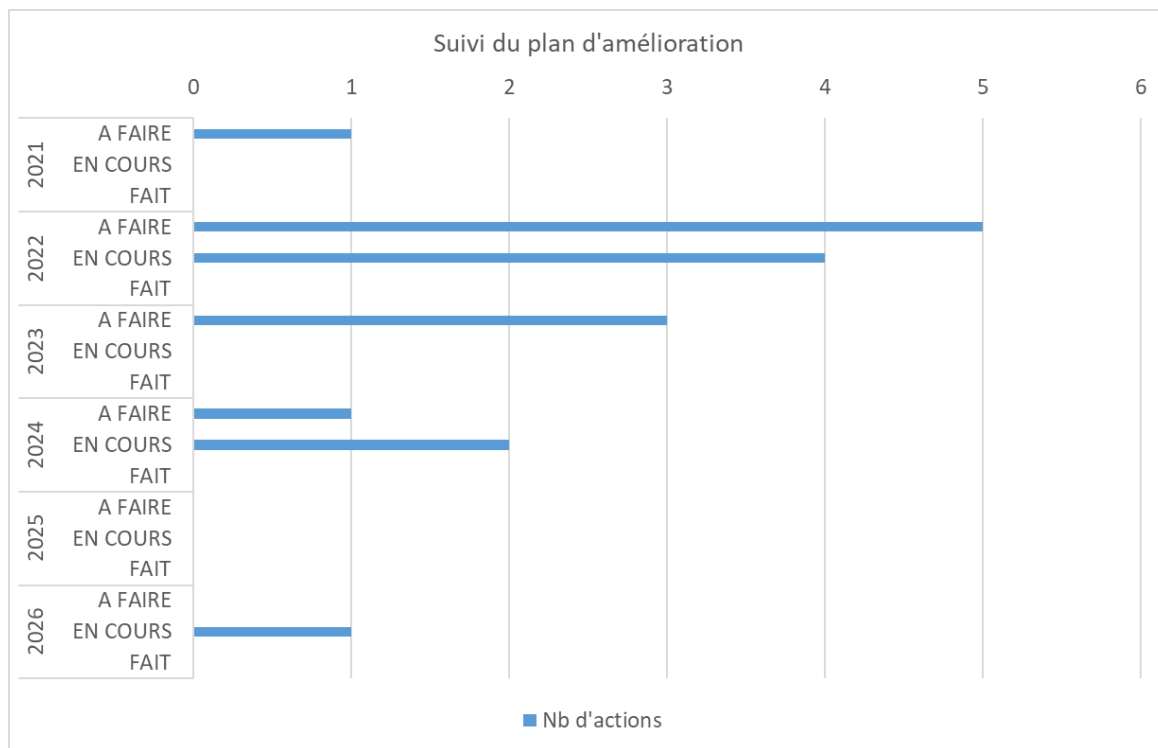


L'évaluation a permis de faire ressortir, au travers des thématiques investiguées, des points forts dans les pratiques et également des pistes d'amélioration. Elle a par ailleurs mis en exergue la difficulté parfois à pouvoir appréhender certains critères du référentiel HAS, dans cette version proposée, au regard du secteur d'activité du service, « protection de l'enfance » et des caractéristiques du service.

La démarche d'évaluation représente une étape de la dynamique d'amélioration continue. Elle correspond à une boucle du cycle PDCA (Plan, Do, Check, Act) comme illustrée ci-dessous :



A l'issue de l'évaluation un plan d'amélioration pluriannuel a été redéfini. Il est présenté ci-après avec un état d'avancement :



Plan d'action :

N°	Actions d'amélioration	Échéances	Etat
9	Remettre en place un CVS	2022	A FAIRE
39	Mettre en place un projet personnalisé	2022	EN COURS
49	Développer des actions partenariales sur la citoyenneté (Ex : sensibilisation à l'environnement)	2023	A FAIRE
50	Effectuer un bilan de santé de manière systématique à l'admission.	2022	A FAIRE

N°	Actions d'amélioration	Échéances	Etat
	Etablir une fiche de suivi médical individuel		
122	Formaliser une définition commune de la bienveillance au niveau du service	2023	A FAIRE
138	Définir et déployer une stratégie de communication externe (sujet CODIR, en cours)	2022	EN COURS
142	Sur la base des objectifs et orientations fixés pour la période 2019-2022, poursuivre le déploiement des outils numériques notamment les logiciels métiers : dossier de l'utilisateur (NEMO), RH (OCEALIA) ainsi que les investissements en matériel (étouffer et renouveler le parc informatique). Mettre en application le RGPD (en cours).	2024	EN COURS
144	Poursuivre l'accompagnement du déploiement des logiciels métiers notamment le dossier de l'utilisateur NEMO, par des actions de formation.	2026	EN COURS
148	Finaliser le projet de création de livret d'accueil salariés/stagiaires.	2022	EN COURS
154	Poursuivre le déploiement de l'approche processus notamment le processus Gestion Des Risques pour améliorer la lisibilité de l'organisation et l'articulation de la démarche qualité avec les activités quotidiennes.	2024	EN COURS
156	Mener une réflexion sur l'opportunité de communiquer spécifiquement sur des actions qualité gestion des risques auprès des jeunes et des familles : quelles informations présentent un intérêt réel compte tenu de la situation des usagers ? Comment (format) quand communiquer ?	2022	A FAIRE
157	Intégrer dans le rapport d'activité du service un chapitre faisant état de l'avancement du plan d'amélioration comprenant le suivi des actions établies dans le cadre des démarches d'évaluation.	2022	A FAIRE
158	Déployer des actions d'information, de communication relatives à la démarche qualité / démarche d'évaluation pour rendre lisible l'articulation (la structuration) de la démarche qualité (l'approche processus en particulier) avec les pratiques du quotidien. Mettre en exergue que le fait de	2024	A FAIRE

N°	Actions d'amélioration	Échéances	Etat
	formaliser une démarche qualité participe à la maîtrise des activités et l'amélioration du service rendu à l'usager (Ex : rédaction de procédure permet de définir qui fait quoi ? description de processus : permet une vision partagée des étapes d'accompagnement).		
166	Avoir un recours à un cabinet d'infirmiers libéral pour constituer les piluliers	2022	EN COURS
	Poursuivre les formations		
172	Evaluer la pertinence d'établir un protocole de signalement des cas de maltraitance (en lien avec la réglementation applicable au secteur)	2023	A FAIRE
184	Point à aborder quant à la nécessité et/ou l'intérêt de : - Formaliser un plan de continuité des activités - formaliser un document de synthèse type plan bleu récapitulant les domaines de risques et leurs moyens de maîtrise	2022	A FAIRE
186	Mettre en œuvre les exercices incendie suivant la périodicité requise	2021	A FAIRE

LE PERSONNEL CDD

Nous constatons un nombre important de CDD en moyenne 105 heures de renfort éducatif par semaine

Dans le cadre de l'accueil de jeunes dont la prise en charge s'avère très complexe et requiert un encadrement éducatif plus important.

ACTIVITE DE JANVIER A DECEMBRE 2021

	entrée CDD	sortie CDD	EMPLOI	MOTIF	MOTIF
1	16/12/2020	02/01/2021	Agent de service Intérieur - Internat	Congé payé	Fin de contrat CDD
2	05/02/2021	06/02/2021	Agent de service Intérieur - Internat	Congé payé	Fin de contrat CDD
3	04/05/2021	04/05/2021	Moniteur adjoint d'activités - internat	Congé maladie	Fin de contrat CDD
4	10/08/2021	14/08/2021	Agent de service Intérieur - Internat	Congé payé	Fin de contrat CDD
5	22/03/2021	02/04/2021	Moniteur adjoint d'activités - internat	Congé payé	Fin de contrat CDD
6	10/04/2021	30/04/2021	Moniteur adjoint d'activités - internat	Surcroit activité	Fin de contrat CDD
7	11/01/2021	12/01/2021	Agent de service Intérieur - Internat	Congé payé	Fin de contrat CDD
8	17/05/2021	18/05/2021	Ouvrier qualifié - Internat	Congé payé	Fin de contrat CDD
9	01/01/2021	31/01/2021	Moniteur adjoint d'activités - internat	Surcroit activité	Fin de contrat CDD
10	01/02/2021	28/02/2021	Moniteur éducateur Internat	Surcroit activité	Fin de contrat CDD
11	01/05/2021	31/05/2021	Moniteur adjoint d'activités - internat	Surcroit activité	Fin de contrat CDD
12	01/06/2021	30/06/2021	Moniteur adjoint d'activités - internat	Surcroit activité	Fin de contrat CDD
13	01/07/2021	31/07/2021	Moniteur adjoint d'activités - internat	Surcroit activité	Fin de contrat CDD
14	01/08/2021	16/08/2021	Moniteur adjoint d'activités - internat	Surcroit activité	Fin de contrat CDD
15	17/08/2021	31/08/2021	Moniteur adjoint d'activités - internat	Congé payé	Fin de contrat CDD
16	01/09/2021	30/09/2021	Moniteur adjoint d'activités - internat	Surcroit activité	Fin de contrat CDD
17	01/10/2021	26/10/2021	Moniteur adjoint d'activités - internat	Surcroit activité	Fin de contrat CDD
18	27/10/2021	31/10/2021	Moniteur adjoint d'activités - internat	Congé payé	Fin de contrat CDD

	Entrée CDD	Sortie CDD	EMPLOI	MOTIF	MOTIF
19	01/11/2021	30/11/2021	Moniteur adjoint d'activités - internat	Surcroit activité	Fin de contrat CDD
20	02/12/2021	14/12/2021	Moniteur adjoint d'activités - internat	Surcroit activité	Fin de contrat CDD
21	28/12/2021	31/12/2021	Moniteur adjoint d'activités - internat	Surcroit activité	Fin de contrat CDD
22	12/02/2021	27/02/2021	Agent de service Intérieur - Internat	Congé payé	Fin de contrat CDD
23	05/03/2021	06/03/2021	Agent de service Intérieur - Internat	Congé payé	Fin de contrat CDD
24	02/07/2021	03/07/2021	Agent de service Intérieur - Internat	Congé payé	Fin de contrat CDD
25	24/07/2021	25/07/2021	Moniteur éducateur Internat	Congé payé	Fin de contrat CDD
26	24/09/2021	24/09/2021	Moniteur éducateur Internat	Congé payé	Fin de contrat CDD
27	01/10/2021	01/10/2021	Moniteur éducateur Internat	Surcroit activité	Fin de contrat CDD
28	13/10/2021	15/10/2021	Moniteur éducateur Internat	Délégation	Fin de contrat CDD
29	19/11/2021	19/11/2021	Moniteur éducateur Internat	Congé payé	Fin de contrat CDD
30	01/01/2021	31/01/2021	Moniteur adjoint d'activités - internat	Surcroit activité	Fin de contrat CDD
31	05/02/2021	26/02/2021	Moniteur adjoint d'activités - internat	Surcroit activité	Fin de contrat CDD
32	01/03/2021	31/03/2021	Moniteur adjoint d'activités - internat	Surcroit activité	Fin de contrat CDD
33	01/04/2021	30/04/2021	Moniteur adjoint d'activités - internat	Surcroit activité	Fin de contrat CDD
34	01/05/2021	28/05/2021	Moniteur adjoint d'activités - internat	Surcroit activité	Fin de contrat CDD
35	03/06/2021	30/06/2021	Moniteur adjoint d'activités - internat	Surcroit activité	Fin de contrat CDD
36	02/07/2021	23/07/2021	Moniteur adjoint d'activités - internat	Surcroit activité	Fin de contrat CDD
37	27/07/2021	31/07/2021	Moniteur adjoint d'activités - internat	Congé payé	Fin de contrat CDD
38	01/08/2021	06/08/2021	Moniteur adjoint d'activités - internat	Surcroit activité	Fin de contrat CDD
39	07/08/2021	31/08/2021	Moniteur adjoint d'activités - internat	Congé payé	Fin de contrat CDD
40	01/09/2021	30/09/2021	Moniteur adjoint d'activités - internat	Surcroit activité	Fin de contrat CDD
41	01/10/2021	26/10/2021	Moniteur adjoint d'activités - internat	Surcroit activité	Fin de contrat CDD

	entrée CDD	sortie CDD	EMPLOI	MOTIF	MOTIF
42	27/10/2021	31/10/2021	Moniteur adjoint d'activités - internat	Congé payé	Fin de contrat CDD
43	01/11/2021	30/11/2021	Moniteur adjoint d'activités - internat	Surcroit activité	Fin de contrat CDD
44	01/12/2021	19/12/2021	Moniteur adjoint d'activités - internat	Surcroit activité	Fin de contrat CDD
45	20/12/2021	26/12/2021	Moniteur adjoint d'activités - internat	Délégation	Fin de contrat CDD
46	27/12/2021	31/12/2021	Moniteur adjoint d'activités - internat	Surcroit activité	Fin de contrat CDD
47	12/07/2021	31/07/2021	Moniteur éducateur Internat	Congé payé	Fin de contrat CDD
48	01/08/2021	08/08/2021	Moniteur éducateur Internat	Congé payé	Fin de contrat CDD
49	01/01/2021	01/01/2021	Moniteur adjoint d'activités - internat	Surcroit activité	Fin de contrat CDD
50	15/01/2021	16/01/2021	Ouvrier qualifié - Internat	Congé maladie	Fin de contrat CDD
51	18/01/2021	19/01/2021	Ouvrier qualifié - Internat	Congé payé	Fin de contrat CDD
52	02/02/2021	05/02/2021	Ouvrier qualifié - Internat	Congé payé	Fin de contrat CDD
53	02/03/2021	05/03/2021	Ouvrier qualifié - Internat	Congé payé	Fin de contrat CDD
54	13/04/2021	24/04/2021	Ouvrier qualifié - Internat	Congé payé	Fin de contrat CDD
55	01/05/2021	05/05/2021	Ouvrier qualifié - Internat	Congé payé	Fin de contrat CDD
56	10/05/2021	22/05/2021	Ouvrier qualifié - Internat	Congé payé	Fin de contrat CDD
57	25/05/2021	29/05/2021	Ouvrier qualifié - Internat	Congé payé	Fin de contrat CDD
58	02/06/2021	04/06/2021	Ouvrier qualifié - Internat	Absence formation	Fin de contrat CDD
59	11/06/2021	12/06/2021	Ouvrier qualifié - Internat	Congé payé	Fin de contrat CDD
60	14/06/2021	15/06/2021	Ouvrier qualifié - Internat	Congé payé	Fin de contrat CDD
61	01/08/2021	16/08/2021	Ouvrier qualifié - Internat	Congé payé	Fin de contrat CDD
62	16/08/2021	17/08/2021	Ouvrier qualifié - Internat	Congé payé	Fin de contrat CDD
63	21/08/2021	25/08/2021	Ouvrier qualifié - Internat	Congé payé	Fin de contrat CDD
64	30/08/2021	07/09/2021	Ouvrier qualifié - Internat	Congé payé	Fin de contrat CDD

	Entrée CDD	Sortie CDD	MOTIF	MOTIF	entrée CDD
65	13/09/2021	14/09/2021	Ouvrier qualifié - Internat	Congé payé	Fin de contrat CDD
66	22/10/2021	23/10/2021	Ouvrier qualifié - Internat	Congé payé	Fin de contrat CDD
67	26/10/2021	30/10/2021	Ouvrier qualifié - Internat	Congé payé	Fin de contrat CDD
68	17/11/2021	27/11/2021	Ouvrier qualifié - Internat	Congé payé	Fin de contrat CDD
69	13/12/2021	14/12/2021	Ouvrier qualifié - Internat	Congé maladie	Fin de contrat CDD
70	17/12/2021	18/12/2021	Ouvrier qualifié - Internat	Congé payé	Fin de contrat CDD
71	21/12/2021	25/12/2021	Ouvrier qualifié - Internat	Congé payé	Fin de contrat CDD
72	16/01/2021	31/01/2021	Educateur spécialisé Internat	Surcroit activité	Fin de contrat CDD
73	02/01/2021	03/01/2021	Educateur spécialisé Internat	Congé payé	Fin de contrat CDD
74	13/02/2021	14/02/2021	Educateur spécialisé Internat	Surcroit activité	Fin de contrat CDD
75	19/02/2021	19/02/2021	Educateur spécialisé Internat	Congé payé	Fin de contrat CDD
76	27/02/2021	28/02/2021	Educateur spécialisé Internat	Surcroit activité	Fin de contrat CDD
77	05/03/2021	28/03/2021	Educateur spécialisé Internat	Surcroit activité	Fin de contrat CDD
78	03/04/2021	03/04/2021	Educateur spécialisé Internat	Congé payé	Fin de contrat CDD
79	10/04/2021	18/04/2021	Educateur spécialisé Internat	Surcroit activité	Fin de contrat CDD
80	24/04/2021	25/04/2021	Educateur spécialisé Internat	Congé payé	Fin de contrat CDD
81	08/05/2021	14/05/2021	Educateur spécialisé Internat	Congé payé	Fin de contrat CDD
82	29/05/2021	30/05/2021	Educateur spécialisé Internat	Surcroit activité	Fin de contrat CDD
83	18/06/2021	27/06/2021	Educateur spécialisé Internat	Surcroit activité	Fin de contrat CDD
84	08/07/2021	30/07/2021	Educateur spécialisé Internat	Surcroit activité	Fin de contrat CDD
85	07/08/2021	08/08/2021	Educateur spécialisé Internat	Surcroit activité	Fin de contrat CDD
86	21/09/2021	22/09/2021	Educateur spécialisé Internat	Congé payé	Fin de contrat CDD
87	30/09/2021	30/09/2021	Educateur spécialisé Internat	Surcroit activité	Fin de contrat CDD

	Entrée CDD	Sortie CDD	MOTIF	MOTIF	entrée CDD
88	01/10/2021	01/10/2021	Educateur spécialisé Internat	Absence formation	Fin de contrat CDD
89	10/10/2021	10/10/2021	Educateur spécialisé Internat	Surcroit activité	Fin de contrat CDD
90	22/10/2021	22/10/2021	Educateur spécialisé Internat	Congé maladie	Fin de contrat CDD
91	23/10/2021	23/10/2021	Educateur spécialisé Internat	Surcroit activité	Fin de contrat CDD
92	24/10/2021	24/10/2021	Educateur spécialisé Internat	Délégation	Fin de contrat CDD
93	20/11/2021	21/11/2021	Educateur spécialisé Internat	Surcroit activité	Fin de contrat CDD
94	17/05/2021	18/05/2021	Moniteur adjoint d'activités - internat	Absence formation	Fin de contrat CDD
95	19/05/2021	25/05/2021	Moniteur adjoint d'activités - internat	Surcroit activité	Fin de contrat CDD
96	01/01/2021	31/01/2021	Moniteur adjoint d'activités - internat	Surcroit activité	Fin de contrat CDD
97	01/02/2021	28/02/2021	Moniteur adjoint d'activités - internat	Surcroit activité	Fin de contrat CDD
98	01/03/2021	31/03/2021	Moniteur adjoint d'activités - internat	Surcroit activité	Fin de contrat CDD
99	01/04/2021	30/04/2021	Moniteur adjoint d'activités - internat	Surcroit activité	Fin de contrat CDD
100	01/05/2021	31/05/2021	Moniteur adjoint d'activités - internat	Surcroit activité	Fin de contrat CDD
101	01/06/2021	30/06/2021	Moniteur adjoint d'activités - internat	Surcroit activité	Fin de contrat CDD
102	01/07/2021	31/07/2021	Moniteur adjoint d'activités - internat	Surcroit activité	Fin de contrat CDD
103	01/08/2021	15/08/2021	Moniteur adjoint d'activités - internat	Surcroit activité	Fin de contrat CDD
104	30/08/2021	31/08/2021	Moniteur adjoint d'activités - internat	Surcroit activité	Fin de contrat CDD
105	01/09/2021	30/09/2021	Moniteur adjoint d'activités - internat	Surcroit activité	Fin de contrat CDD
106	01/10/2021	26/10/2021	Moniteur adjoint d'activités - internat	Surcroit activité	Fin de contrat CDD
107	27/10/2021	31/10/2021	Moniteur adjoint d'activités - internat	Congé payé	Fin de contrat CDD
108	01/11/2021	30/11/2021	Moniteur adjoint d'activités - internat	Surcroit activité	Fin de contrat CDD
109	01/12/2021	17/12/2021	Moniteur adjoint d'activités - internat	Surcroit activité	Fin de contrat CDD
110	27/12/2021	31/12/2021	Moniteur adjoint d'activités - internat	Surcroit activité	Fin de contrat CDD

Le Personnel C.D.I.

En 2021 il n'y a pas eu de mouvements de personnel en CDI

FORMATIONS REALISEES DURANT L'ANNEE 2021

Plusieurs personnels du Service d'Accueil d'Urgence ont suivi en 2021 différentes formations permettant de développer de nouvelles compétences ou anticiper les évolutions de leur emploi.

Les salariés se sont inscrits dans les formations suivantes :

- | | |
|--|----------------------------|
| - Gestion de crise et d'agressivité : 2 salariés | Label' Formation |
| - Le neuro-leadership : pour fédérer, révéler les talents : 1 salarié | Actif formation |
| - Océalia planning : 1 salarié | Océalia informatique |
| - Premiers secours en santé mentale : 3 salariés | INFIPP |
| - Prévention de la radicalisation : 13 salariés | Préfecture du Loir-et-Cher |
| - Psychopathologie de l'adolescent et adaptation de l'accompagnement : 1 salarié | GERFI+ |

STAGIAIRE ET APPRENTIE ACCUEILLIS AU COURS DE L'ANNEE 2021

Nom	Prénom	Date début stage	Date fin stage	Ecole	Année
COSSON	Benjamin	14/09/2020	30/04/2021	I.T.S. Tours (37) (Institut du Travail Social)	2ème année Moniteur Educateur

Nom	Prénom	Date début contrat apprentissage	Date fin de contrat apprentissage	Ecole	Année
ALBERT	Laura	06/09/2021	28/06/2024		

Personnel permanent intervenant au Service d'Accueil d'Urgence											2021
1	Direction		0,250	ETP		8	Travailleurs sociaux		7,800	ETP	
	A		0,250				F		1,000		
							G		1,000		
							H		0,800		
							I		1,000		
1	Chef de Service Educatif		1,000	ETP			J		1,000		
	B		1,000				K		1,000		
							L		1,000		
							M		1,000		
1	Secrétariat		0,500	ETP							
	C		0,500								
						3	Services Généraux		2,000	ETP	
							N		0,500		
1	Psychologue		0,500	ETP			O		1,000		
	D		0,500				P		0,500		
	Psychiatre			ETP		3	Veilleurs		1,750	ETP	
	(intervenante extérieure)						Q		1,000		
							R		0,500		
							S		0,250		
								18 Salariés	13,800	ETP	
									au 31 décembre	2021	